

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

CCAS DE  
MARSEILLE EN BEAUVAISIS

Date de convocation :  
06/03/2026

Date de l'affichage :  
06/03/2026

En exercice : 15  
Présents : 9  
Absents : 6  
Pouvoirs: 2

**OBJET :**

**APPROBATION  
DU CFU DEFINITIF 2025  
- CCAS -**

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS DE  
MARSEILLE EN BEAUVAISIS**

**L'an deux mil Vingt-six, le douze du mois de Mars**

Le CCAS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de Isabelle DUBUT

**Présents :** Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET,  
Danièle GODDYN, Cynthia COTELLE, Françoise  
LEMARCHAND, Nadège LECLERC, Véronique ROHR et  
Messieurs René THIEBAUT et Joël BARRIER.

**Absent(es) / Excusé(es) :** Mesdames Servane CARON  
Martine LANGLOIS, Suzanne COUROUBLE, Aurélie  
LEVEQUE et Messieurs Hervé MARTIN et Francis DELABY.

**Pouvoir(s) :** Madame Suzanne COUROUBLE donne pouvoir  
Madame Isabelle DUBUT  
Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Danièle  
GODDYN.

**Secrétaire de Séance :** Madame Françoise LEMARCHAND

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant**, que le CFU provisoire 2025 a été approuvé par le CCAS le 16/02/2026,

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Présidente Isabelle DUBUT a quitté la séance et le CCAS a siégé sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT.

**Considérant** le CFU définitif 2025 présenté et résumé comme suit :

**INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES****PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE CCAS CFU DEFINITIF 2025**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	15 587,00	15 587,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	16 088,24	16 088,24
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 944,00	27 320,00	29 064,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	11 004,17	11 004,17
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	0,00	5 084,07	5 084,07
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 944,75	11 533,09	13 477,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	1 944,75	16 617,16	18 561,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 944,75	16 617,16	18 561,91

!! Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

Le CCAS, après en avoir délibéré, approuve le CFU définitif 2025 du CCAS..

**POUR : 9****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
Le 12/03/2026

**Le secrétaire de séance,**
**Françoise LEMARCHAND****Le Président de séance,**
**René THIEBAUT**